



COMMUNIQUE
AUTONOME

REVALORISATION PRIME DE FEU

Adhérents, sympathisants, chers collègues,

Cela fait maintenant plus d'un an que la **Fédération Autonome SPP-PATS** a engagé un mouvement social. La revalorisation de notre prime de feu était l'une de ses revendications.

Après des journées de mobilisations, de manifestations, nous avons obtenu la parution du décret modifiant le taux de cette prime de 19% à 25%.

Ce jour, nous prenons connaissance, par le Directeur Départemental, de la décision de la Présidente du CASDIS, de mettre en œuvre la revalorisation **de la prime de feu à 25% à partir du 1^{er} aout**, en application du décret 2020-903 du 24 juillet 2020.

Nous tenons à les remercier pour cette prise de position en faveur des SPP du SDIS 83 et **mettons fin au mouvement de grève à compter de demain matin.**

Cette indemnité qui rentre dans le calcul de pension à retraite n'avait pas été réévaluée depuis 30 ans. C'est une avancée historique non négligeable pour tous les SPP, cela prend part à la reconnaissance de notre profession. De plus, le Ministre de l'Intérieur vient de proposer à L'Association des Départements de France de supprimer la surcotisation liée à cette prime, comme il nous l'avait déclaré le 24 juillet (voir communiqué FA SPP PATS).

Nous vous remercions pour votre soutien et votre présence tout au long des différentes actions, qui ont permis ce résultat.

S'engager à vos côtés, réussir ensemble

Les Autonomes

SYNDICAT
AUTONOME
SPP PATS

BP 653
83053 TOULON CEDEX

Tel: 06 18 57 01 93
president@saspp-pats83.org

Affilié à la FA-FPT & la FA-FP

Pour adhérer

